

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 10 avril 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 10 avril, a examiné un avant-projet de loi du pays ; adopté une délibération du gouvernement ; adopté 28 arrêtés et examiné 16 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

1. Avant-projet de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays reportant l'entrée en vigueur du régime définitif de la taxe générale sur la consommation, initialement prévue le 1^{er} juillet 2018. Dans la perspective du débat qui suivra au Congrès, le scénario d'un report au 1^{er} janvier 2019, pour permettre d'effectuer les derniers ajustements nécessaires à parfaire le dispositif, se doit d'être préparé et présenté.

> Voir communiqué détaillé « Report TGC ».

2. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire).

3. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Romain Galante en qualité de rapporteur général adjoint de l'Autorité de la Concurrence de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement à signer la convention d'accueil de M. Pierre Genthon, spécialiste en mécanique des fluides et des roches, directeur de recherche de l'IRD, au sein du service de la géologie de la DIMENC pour réaliser des projets de recherche communs dans le domaine de l'hydrogéologie pour une période de deux ans, sans contrepartie financière.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a transféré à la province Sud la gestion de l'îlot Amédée, dépendant du domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie, pour l'aménagement d'une hélisation. Cette plateforme de décollage et d'atterrissage de 340 m² sera composée d'une surface en gazon synthétique de 170 m² environ et d'une zone de sécurité délimitée par une barrière de bois. Un abri extérieur et une manche à vent seront également installés à l'intérieur de la zone de sécurité.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2017 de l'institut de la statistique et des études économiques (ISEE) en recettes globales à la somme de 407 millions de francs et en dépenses globales à la somme de 418 millions de francs. Le résultat cumulé se décompose en résultat d'investissement à 8,3 millions de francs et en résultat de fonctionnement à 66,7 millions de francs.

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prorogé la durée de validité du diplôme d'installateur en sanitaire et énergies renouvelables.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'extension de l'avenant n° 21 du 17 janvier 2018 à l'accord professionnel de la branche « Boulangerie - Pâtisserie ». Les partenaires sociaux ont convenu de revaloriser la valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2018 (entre 0,21 % et 0,43 % en fonction des métiers) et de réévaluer la grille des salaires pour l'ensemble des emplois du secteur. La revalorisation des salaires aboutit à une hausse moyenne de 0,39 % à 0,71 %. La liste des jours fériés et chômés en 2018 a également été fixée.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2017 de l'établissement de formation professionnelle des adultes (EFPA), arrêté à la somme de 1 258 722 678 F en recettes et 1 167 381 344 F en dépenses, traduisant un résultat global excédentaire de 91 391 334 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2017 de l'école des métiers de la mer (EMM), arrêté en recettes globales à la somme de 122,9 millions de francs et en dépenses globales à la somme de 136,4 millions de francs, traduisant un résultat global déficitaire de 11,2 millions de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2017 de l'institut de développement des compétences de Nouvelle-Calédonie (IDC-NC), arrêté en recettes à la somme de 372 610 585 francs et en dépenses à 575 529 676 francs, faisant apparaître un résultat déficitaire de 202 919 091 francs. Le résultat global cumulé s'établit au 31 décembre 2017 à la somme de 64 323 736 francs. Il se décompose en un résultat d'investissement cumulé de 20 777 698 francs et en un résultat de fonctionnement cumulé de 43 546 038 francs.

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté, à la demande de la province Nord, un poste dans le cadre de la sélection professionnelle d'intégration pour les éducateurs des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie. Le nombre de postes ouverts pour cette sélection professionnelle passe ainsi de 7 à 8.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de postes ouverts pour le recrutement des aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Par un arrêté du 23 janvier 2018, deux concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de 49 aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ont été ouverts. Les 49 postes ouverts aux concours sur titres d'aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie sont répartis pour 90 % au titre du 1^{er} concours, soit 44 postes ; et pour 10 % au titre du 2nd concours, soit 5 postes.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2017 de la caisse locale de retraites (CLR) à la somme de 15,9 millions de francs et en dépenses à la somme de 16,6 millions de francs, traduisant un résultat global déficitaire de 739 millions de francs. Avec l'adoption de la loi du pays n° 2016-18 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie, le nombre de cotisants devrait croître de manière significative sur les cinq prochaines années, exception faite de 2017. En effet, eu égard aux délais de mise en œuvre de ce dispositif, les premières intégrations sont intervenues fin 2017, avec une année aux tendances similaires à celles observées en 2016 à savoir notamment une croissance plus rapide des effectifs de pensionnés par rapport aux effectifs d'actifs, détériorant le ratio démographique et par voie de conséquence la situation déficitaire du régime.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté trois postes, à la demande du directeur de l'institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique et du maire de la mairie d'Ouvéa (respectivement un poste et deux postes) dans le cadre de la sélection professionnelle d'intégration des agents du patrimoine et des bibliothèques du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté un poste, à la demande de l'institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique, dans le cadre de la sélection professionnelle d'intégration pour les assistants de conservation du cadre du patrimoine et des bibliothèques du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2017 du centre de documentation pédagogique de la Nouvelle-Calédonie (CDP-NC), arrêté à 4 298 116 F : la section de fonctionnement participe à hauteur de 999 513 F à ce résultat, et la section d'investissement à hauteur de 3 298 603 F. Le résultat cumulé de clôture 2017, après reprise des résultats antérieurs, s'établit à 33 750 348 F (29 452 232 F en 2016). Il se décompose en résultat d'investissement cumulé à 27 539 516 F et en résultat de fonctionnement cumulé à 6 210 832 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2017 de l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC), arrêté en recettes à la somme de 278 327 819 F et en dépenses à la somme de 281 135 697 F. Il dégage un résultat déficitaire de 2 807 878 F (contre + 6 098 837 F en 2016).

Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société OCIRP VIE ; la MACSF Assurances (Mutuelle d'assurances du corps de santé français) ; la société SHAM (société hospitalière d'assurances mutuelles) et la société SHAM VIE ; la société AXA Corporate Solutions Assurance ; la société Helvetia Assurances SA, la société SPIRICA, la Mutuelle de Poitiers Assurances pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2017 du centre de rencontre et d'échanges internationaux du Pacifique (Creipac), arrêté en recettes à la somme de 107 MF et en dépenses globales à la somme de 111 MF, traduisant un résultat global déficitaire de 4 millions de francs.

Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Lors de sa séance du 19 mars, le gouvernement a autorisé le transfert à Air Loyauté des liaisons Magenta-Tiga, Magenta-Touho et Magenta-Koumac-Belep, auparavant affrétées par Air Calédonie. Aujourd'hui, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les nouveaux tarifs plafonds de la société Air Loyauté, applicables à compter du 1^{er} avril 2018. Ces derniers sont relevés au même niveau que ceux antérieurement approuvés pour Air Calédonie sur les mêmes lignes.

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le nom du donateur d'une photographie du Gouverneur Gallet à la Nouvelle-Calédonie fait par M. Jérôme Cornieux, suite à une erreur administrative.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2017 de la bibliothèque Bernheim (BB), arrêté en recettes à la somme de 395 millions de francs et en dépenses à 408 millions de francs, traduisant un résultat global déficitaire de 13 millions de francs. Le résultat cumulé de clôture 2017, après reprise des résultats antérieurs, s'établit à 194 423 133 F (contre 207 763 317 F en 2016). Il se décompose en un résultat d'investissement cumulé à 112 425 727 F et en un résultat de fonctionnement cumulé à 81 997 406 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2018 de l'agence de développement de la culture kanak - centre culturel Tjibaou (ADCK) arrêté à 952 350

000 francs, répartis à 732 350 000 francs en section de fonctionnement et 220 millions de francs en section d'investissement.

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2017 de l'agence calédonienne de l'énergie (ACE) arrêté à 678 203 529 francs, répartis en recettes à la somme de 726 millions de francs et en dépenses à la somme de 47,8 millions de francs. Le résultat global cumulé ressort au 31 décembre 2017 à 678 203 529 F décomposés entre un résultat d'investissement cumulé de - 24,3 millions de francs et un résultat de fonctionnement cumulé de 702,5 millions de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2018 de l'agence calédonienne de l'énergie (ACE), qui est arrêté à la somme de 2 777 698 204 F dont 1 539 551 896 F pour le fonctionnement et 1 238 146 308 F pour l'investissement. La section d'investissement présente un suréquilibre de 370 679 331 F.

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné Jean-Louis Laval, en remplacement de M. Philippe Gras, pour représenter la CAFAT aux côtés de David Meyer et José Aparisi au conseil d'administration du CHT Gaston-Bourret.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé provisoirement une entreprise de transports sanitaires terrestres (Schöhn Ambulance) sur la commune du Mont-Dore.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2017 de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS), arrêté en recettes à la somme de 455 272 073 F et en dépenses à la somme de 409 334 110 francs faisant apparaître un résultat excédentaire de 45 937 963 francs. Le résultat global cumulé s'établit au 31 décembre 2017 à la somme de 175 131 645 francs. Il se décompose en un résultat d'investissement cumulé de 116 768 049 francs et un résultat de fonctionnement cumulé de 58 363 596 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté le cannabidiol à la liste des substances classées comme stupéfiants, d'ores et déjà référencé comme tel en Australie et en Nouvelle-Zélande. À ce jour, cette substance n'est pas inscrite sur la liste des substances vénéneuses en métropole. Le gouvernement a également abrogé l'arrêté qui excluait de la liste d'exonération les médicaments à base de codéine et ses dérivés, car si en métropole des abus et mésusages pédiatriques ont été constatés, la DASS n'a pas connaissance de cette problématique en Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, ces médicaments seront prochainement

soumis à prescription pharmaceutique en métropole et ils réintégreront la liste d'exonération des substances vénéneuses.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 5 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il a également émis 10 avis favorables sur des autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sans observation sur le projet de décret relatif à l'instauration en Nouvelle-Calédonie de périodes complémentaires de révision de la liste électorale générale et de la liste électorale spéciale à la consultation.